



*Date de dépôt : 22 décembre 2022*

## **Rapport**

**de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Thomas Wenger, Sylvain Thévoz, Denis Chiaradonna, Badia Luthi, Glenna Baillon-Lopez, Jocelyne Haller, Nicole Valiquer Grecuccio, Emmanuel Deonna, Marjorie de Chastonay, Pierre Eckert, Boris Calame, Ruth Bänziger, Adrienne Sordet pour que Genève devienne « zone hors Black Friday » et lutte contre l'hyperconsommation**

*Rapport de majorité de André Pfeffer (page 3)*

*Rapport de minorité de Amanda Gavilanes (page 18)*

## **Proposition de motion (2808-A)**

### **pour que Genève devienne « zone hors Black Friday » et lutte contre l'hyperconsommation**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les deux objectifs du Plan climat cantonal renforcé le 2 juin 2021, soit : une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
- que 50% des émissions de GES globales du canton sont des émissions de GES grises dues essentiellement aux biens de consommation ;
- que les événements ou manifestations comme le « Black Friday » poussent les personnes à consommer à outrance des produits vendus à des prix cassés ne reflétant absolument pas l'empreinte carbone et environnementale souvent désastreuse de ces derniers ;
- que l'empreinte carbone et environnementale de l'hyperconsommation n'est pas compatible avec les engagements climatiques de la Suisse et du canton de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à déclarer le canton de Genève « zone hors Black Friday » ;
- à interdire aux commerces de participer au Black Friday et d'en faire la promotion dans leur vitrine et en ligne ;
- à n'octroyer aucun soutien direct ou indirect à des événements et manifestations ayant comme finalité l'hyperconsommation ;
- à sensibiliser les consommatrices et consommateurs à l'empreinte carbone et environnementale de nos modes de consommation ;
- à promouvoir le réemploi, l'économie circulaire, le commerce local, les produits locaux et les biens de consommation de seconde main.

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de André Pfeffer

La commission de l'économie a consacré 2 séances (séances des 31 octobre et 7 novembre 2022) à traiter de cette motion sous la présidence de M<sup>me</sup> Léna Strasser.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M<sup>me</sup> Mathilde Parisi, à qui je tiens à adresser mes remerciements, au nom de tous les membres de la commission.

### Audition de M. Thomas Wenger, auteur

M. Wenger pense qu'actuellement tout le monde est d'accord pour dire qu'on vit en général à Genève, en Suisse et en Europe dans une société d'hyperconsommation. La pointe de la surconsommation est le Black Friday, un événement qui a lieu une fois par année, et qui aura lieu le 25 novembre de cette année. Il fait le constat qu'il n'y a qu'une seule planète, et que si tout le monde consommait comme les Genevoises et Genevois et les Suissesses et Suisses, il y aurait besoin de trois planètes. Un Suisse ou un Genevois représente quatorze tonnes de CO<sub>2</sub> par année. Pour arriver à une neutralité carbone, il faudrait une à deux tonnes par année. Il y a donc encore beaucoup de chemin à parcourir. Il explique qu'il n'y a pas l'envie d'atteindre la neutralité carbone parce que cela fait plaisir à certains partis politiques ou parce qu'on est moralisateur, mais actuellement on ne peut pas continuer à vivre de cette manière pour préserver les ressources (environnementales et matériaux). Il évoque également la problématique des gaz à effet de serre, et un jour la planète ne sera plus habitable. Il évoque des stratégies pour y remédier (Accords de Paris, plan climat cantonal, etc.), qui ont toutes les mêmes objectifs, à savoir diminuer drastiquement les émissions de carbone. Pour le PCC, l'objectif est une réduction de 60% des gaz à effet de serre d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, il faut prendre des décisions drastiques, et changer les comportements, notamment en termes de consommation et de surconsommation. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, dans 28 ans, il faudra également anticiper. Or, les décisions ont actuellement de la peine à être prises, politiquement parlant.

M. Wenger relève qu'il faut regarder dans quel contexte les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux sont les plus importants. Dans tous les bilans carbone, on voit que 50% des émissions de gaz à effet de

serre sont liées aux produits consommés, en Suisse et à Genève. Il s'agit des biens de consommation de manière large, à savoir alimentation, téléphones portables, ordinateurs, voitures, etc. Dans ce pourcentage, il y a les émissions directes et indirectes.

M. Wenger explique qu'il rédigé la M 2808, en relation à l'événement du Black Friday, qui devient la symbolique d'une stratégie qui pousse les gens à hyperconsommer. Celui-ci a été importé des Etats-Unis, et s'il ne concernait à la base que quelques magasins qui voulaient faire de bonnes affaires, il concerne à présent tous les magasins. Il y a maintenant des actions partout, et les assurances et banques s'y mettent également. De plus, cet événement s'étend sur davantage de jours, et devient « Black Week », ou encore « Black Month ». Il faut donc avoir le courage de mettre un stop au niveau politique à ces événements, qui poussent à consommer. Il explique que certaines actions ne sont pas de vraies actions, et rappelle au passage le scandale de Manor, qui avait réalisé de fausses actions il y a quelques années. Il souligne que ce type d'événement pousse les gens à consommer, et notamment des choses dont ils n'ont pas besoin (achats impulsifs, produits inutiles, etc.). Il souligne que les études de neurosciences liées au marketing ont montré que cela fonctionne très bien et que tous les grands groupes ont des stratégies, en lien avec les grands événements. Il donne ensuite l'exemple de sites internet, comme Booking et Airbnb, qui poussent les clients à consommer, en mettant de faux rabais.

L'idée n'est pas d'interdire aux magasins de faire des actions et rabais, mais de prendre conscience d'un tel événement et de déclarer Genève hors de la zone Black Friday, de manière symbolique. Il est évident qu'il est possible de faire des actions sur des biens de consommation et que des gens aux revenus modestes en ont besoin. Ce n'est bien entendu pas à bannir. Toutefois, le Black Friday n'est pas un événement pour aider à dépenser moins, mais un événement pour faire dépenser davantage. Il ajoute que l'idée est, en partant du Black Friday, de faire en sorte que le canton ne soutienne plus des événements qui ont pour unique finalité de faire hyperconsommer. Il faut également continuer à sensibiliser les consommatrices et consommateurs à l'empreinte carbone environnementale des achats. Il souligne que la motion demande au canton de renforcer la promotion du réemploi, de l'économie circulaire et du commerce local. Il relève que ce n'est pas vrai que les produits locaux sont forcément plus chers. Il s'agit également de favoriser les biens de consommation de seconde main. L'idée est de sensibiliser et de rendre conscients face à la surconsommation à outrance. C'est notamment au parlement de mettre un stop.

Un commissaire EAG remercie pour la proposition de motion, à laquelle il adhère. Il est en faveur d'interdire les éléments qui n'ont aucune résonance à

Genève et en Suisse et évoque notamment le cas d'Halloween, qui est une totale absurdité. Il aborde ensuite la troisième invite, en demandant à M. Wenger s'il a des exemples dans lesquels le Conseil d'Etat devrait s'empêcher de promouvoir.

M. Wenger répond que c'est plutôt un point de vue préventif. Actuellement, l'événement qui symbolise le plus l'hyperconsommation est le Black Friday. Il y a également d'autres événements pour lesquels le Conseil d'Etat pourrait donner un soutien, par exemple par la mise à disposition d'une salle ou autre, par un soutien financier ; toutefois, il n'a pas d'autres exemples pour lesquels la finalité est l'hyperconsommation.

Un commissaire Ve est cosignataire de la motion. Il relève que la commission a récemment discuté de la problématique des soldes, sous un autre angle. Il est compréhensible que des magasins déstockent, car il paraît responsable de vendre à meilleur marché plutôt que de détruire certains articles. Il demande à M. Wenger si le Black Friday est aussi un événement considéré comme une action de déstockage ou si certains magasins commandent exprès dans d'autres pays pour vendre, et ainsi produire de la surconsommation.

M. Wenger répond que le Black Friday a beaucoup évolué. A la base, il s'agissait de concentrer une période de soldes sur un jour, pour déstocker, permettre aux gens de faire de bonnes affaires et attirer dans les magasins. Toutefois, cet événement a évolué, tous les magasins y participent, y compris des assurances. Des commandes sont faites exprès et il existe la preuve d'un certain nombre de fausses actions mises en avant dans le cadre du Black Friday. Il ajoute que cette motion ne va pas à l'encontre de la possibilité de faire parfois des soles dans les magasins, mais à l'encontre d'une hyperconsommation qui ne cesse de croître et qui est symbolisée par le Black Friday.

Le commissaire Ve relève qu'en principe un contrôle est effectué, mais il ne sait pas à quel point il l'est concernant le Black Friday.

M. Wenger répond que des exemples documentés montrent que ce n'est pas toujours le cas. Il invite la commission à auditionner l'Etat, afin de savoir comment il contrôle ce qui se fait dans le cadre du Black Friday. Il pense que la commission aurait un certain nombre de surprises.

Le commissaire Ve relève que le Black Friday n'est pas réglementé ni encadré par une loi. La loi sur les soldes est fédérale.

M. Wenger répond que, même s'il n'est pas encadré par une loi, il n'existe pas le droit de tromper la clientèle sur les actions réalisées. Il pense qu'il y a des abus.

Un commissaire PLR souligne que c'est une motion de « bobo urbain ». De plus, il ajoute que M. Wenger n'a pas évoqué l'élément principal, qui est le droit fédéral et le droit supérieur. Il pensait que le parti socialiste respectait ce droit. Il rappelle que la Constitution fédérale garantit la liberté de commerce et d'industrie, et il a été stupéfait de voir que le texte ne contient aucune mention à ce droit fondamental, ancré dans la Constitution. Il relève que les motions qui violent le droit supérieur sont inacceptables.

M. Wenger répond qu'interdire le fait de participer au Black Friday ne va pas à l'encontre de la liberté économique et de la liberté de marché, qui sont garanties au niveau suisse. Il relève que, si cette motion va de l'avant, le Conseil d'Etat devra trouver une solution pour le Black Friday. Il faut se rendre compte de l'état de la planète, de l'environnement et de l'évolution prise. Si tout le monde consommait et surconsommait comme les Genevois, il n'y aurait plus de planète. Faire de la politique, c'est avoir le courage de dénoncer ce qui ne va pas et de prendre des décisions face à un mur environnemental et climatique.

Un commissaire MCG demande, dès lors qu'il y a une opposition au Black Friday, ce qu'il advient d'Halloween, qui est une fête entièrement commerciale avec aucune valeur genevoise. En effet, elle vient des Etats-Unis. Il lui demande s'il serait prêt à amender son projet dans ce sens.

M. Wenger répond par la négative. Pour lui, le Black Friday est uniquement un événement de consommation dans les magasins, de manière directe ou indirecte. A l'inverse, Halloween n'a pas pour finalité la consommation, mais de fêter. Il ajoute qu'à ce moment il faudrait alors interdire Noël qui est une période de surconsommation, notamment pour les enfants. Il faudrait réfléchir comment gérer l'achat d'autant de biens de consommation.

Le commissaire MCG n'a pas été convaincu et estime qu'Halloween est une fête ayant pour but la consommation.

Un commissaire PDC ne comprend pas la troisième invite. Lorsqu'on parle d'hyperconsommation, ce n'est pas forcément basé sur le prix, et à ce moment, il faudrait alors interdire le marché de Noël. Il est difficile de savoir où cela commence et s'arrête, et il a de la peine à comprendre ce qui a motivé ce libellé.

M. Wenger relève que le Black Friday est symbolique de l'hyperconsommation, et ne comprend aucun espace de convivialité. Il relève qu'à l'inverse le marché de Noël est un lieu de convivialité, qui n'est pas uniquement orienté vers une incitation à consommer.

Un commissaire PLR souligne que, si le fait d'aller dans les magasins est supprimé, les gens feront leurs achats en ligne. Le Black Friday continuera à fonctionner partout et ce seront les commerçants genevois qui seront pénalisés.

Il pense qu'il faut faire très attention et ne pas porter de jugement de valeur sur le Black Friday. Chacun s'organise comme il a envie et il est impensable d'interdire le commerce à Genève. Il demande ce que fait M. Wenger des achats internet.

M. Wenger relève que le Black Friday dure une seule journée. Il n'a pas dit que ce n'était pas convivial parce que les gens vont dans les magasins. Il estime que ce n'est pas convivial parce qu'il n'y a pas de lieu de convivialité. Les gens font la queue pendant des heures pour entrer dans les magasins et se bousculent, et ce n'est pas une convivialité pour les gens. Il ajoute que, s'il n'y a pas de Black Friday, les gens pourront toujours aller dans les magasins et il y aura toujours des soldes. Il précise ensuite qu'il n'y a aucun jugement de valeur dans l'ensemble de ses propos. Il souligne que l'hyperconsommation et la surconsommation mettent en danger la planète, l'environnement et la qualité de vie. C'est également de la responsabilité politique du parlement de s'en soucier.

Un commissaire Ve relève que le Black Friday est apparu en Suisse en 2014, ce qui est extrêmement récent. Il explique que le marché de Noël est une tradition qui vient d'Allemagne, et que la Saint-Valentin est également une fête à but commercial. Il ajoute que beaucoup de fêtes deviennent des fêtes de la consommation. Il est donc compliqué de vouloir interdire aux magasins de pratiquer des formes d'attraction commerciales, qui restent légales dans la Constitution. Il estime que les deux premières invites posent problème, toutefois il qualifie la quatrième et la cinquième de raisonnables. Il pense que sensibiliser les consommateurs à l'empreinte carbone et environnementale est une bonne solution. Il demande à M. Wenger s'il serait envisageable pour lui de conserver les deux invites mentionnées, afin d'avoir un consensus.

M. Wenger se remet à la responsabilité de la commission, et d'une éventuelle majorité. Il souligne qu'interdire est symbolique et que c'est surtout pour avoir des réactions et un électrochoc et se questionner sur la façon de consommer. Si la commission décide d'amender la motion, en conservant les deux dernières invites, et en évoquant le Black Friday et la surconsommation, il n'y serait pas opposé.

Un commissaire S aborde le sujet sous un autre angle, et relève que cette motion lui fait penser aux publicités sur les microcrédits. Il voit le Black Friday également sous un angle social et néfaste. Actuellement, beaucoup de personnes font face à des situations de surendettement. Il se demande si le Black Friday n'entraîne pas davantage de surendettement, en lien avec la surconsommation.

M. Wenger pense qu'il a raison. En effet, le marketing pousse à acheter ce jour-là. Malheureusement, beaucoup de personnes qui ont des revenus modestes sont poussées à consommer, et pour ce faire s'endettent.

Un commissaire PLR rappelle les principes de la liberté de commerce. Il relève que la motion se heurte non seulement à des arguments juridiques, mais qu'elle est également en décalage avec les modes de vie, bien que chacun soit conscient que l'urgence climatique induit des modifications de consommation. Il se demande comment M. Wenger entend concilier cette motion avec la situation dans laquelle se trouve le commerce genevois, accentué par le franc fort. Il relève que c'est la même chose que pour les salaires minimaux et l'interdiction de l'ouverture les dimanches, qui ont des effets pervers. Il demande à M. Wenger comment il voit la situation.

M. Wenger pense qu'il faut avoir le courage d'aborder la problématique globale, d'essayer d'y réfléchir et de tenter de trouver des solutions. Il faut bien commencer quelque part, en donnant des impulsions au sein de la politique genevoise. L'objectif final est de préserver l'environnement et la planète.

### **Audition de M<sup>me</sup> Louise Barradi, coprésidente, et M<sup>me</sup> Flore Teyssaire, secrétaire patronale, Genève Commerces**

M<sup>me</sup> Barradi remercie la commission pour l'invitation. Elle explique que le commerce genevois, ainsi que Genève Commerces, est touché par l'intérêt que le parlement porte au secteur. Le travail est de soutenir les commerces locaux et de maintenir l'emploi dans le secteur et favoriser le développement économique, tout en le rendant durable.

M<sup>me</sup> Barradi aborde l'historique du Black Friday. Elle relève que cet événement existe depuis les années 30 et a été instauré par les commerçants, souhaitant donner un nouvel élan à l'économie après la Grande Dépression de 1929. Cet événement s'est ensuite exporté dans d'autres pays, notamment en Europe. Au départ, le Black Friday avait pour objectif la réalisation des achats de Noël. L'émergence des commerces et achats en ligne a amplifié le phénomène du Black Friday. En Suisse, il a connu son essor dès l'année 2014, et perdure depuis, comme dans toute l'Europe.

M<sup>me</sup> Teyssaire aborde le rôle du Black Friday de nos jours. Elle souligne tout d'abord l'importance de la période de Noël. Elle est cruciale pour le secteur, car une importante partie du chiffre d'affaires est réalisée pendant cette période et définit si les commerçants entrent dans leurs chiffres pour l'année et peuvent aborder la suivante avec sérénité. Il s'agit donc d'un indicateur de la tendance du premier trimestre de l'année suivante. Le Black Friday permet également un déstockage, qui est important pour permettre aux magasins

d'acheter la collection suivante. Les commerçants trouvent l'occasion de convaincre leur clientèle de leur intérêt pour leur assortiment, avec des actions ciblées. Les PME doivent prendre les rabais sur leurs marges, ce qui n'est pas heureux pour le chiffre d'affaires, mais permet de toucher de nouveaux groupes de clients et d'augmenter la fidélité.

M<sup>me</sup> Teyssseire aborde ensuite le rôle social du Black Friday. Cet événement encourage le commerce et constitue un succès commercial, car cette action a trouvé son public. Il permet également à des classes de population n'ayant pas forcément accès à certains biens d'y accéder et d'en profiter pour faire leurs cadeaux de Noël, sachant qu'ils ne pourraient pas se permettre de le faire autrement. Concernant la pratique au sein de Genève Commerces, qui comprend 74 membres de taille différente, les membres ne sont pas unanimes sur le Black Friday. Certains le pratiquent et d'autres non, pour des raisons diverses et variées, ce qui reflète la situation générale du commerce genevois. Dans tous les cas, le but des membres est d'exercer leur activité avec succès et résultat. Pratiquer le Black Friday n'est pas forcément incompatible avec la responsabilité sociale des entreprises. Il est donc dangereux de faire des généralités à ce sujet.

M<sup>me</sup> Barradi passe ensuite au Fair Friday, qui aura lieu cette année pour la cinquième année consécutive. Cette opération est lancée et coordonnée par Payot. Elle donne également l'exemple d'IKEA, qui double la valeur des meubles usagés, que les membres peuvent enregistrer en ligne et apporter en magasin dans un souci de durabilité. Il y a également des initiatives locales avec des échanges d'objets divers le vendredi en question, comme à Yverdon, ou en proposant un espace de gratuité, comme à Neuchâtel. Elle cite également la marque suisse Freitag, qui a innové avec le Black Friday. Elle a proposé une possibilité de faire du shopping sans payer, afin de permettre de faire des échanges. Cette idée a également séduit d'autres enseignes suisses.

M<sup>me</sup> Teyssseire passe aux problématiques de la motion, selon Genève Commerces, qui est plutôt contre. Elle souligne que les commerces n'ont pas attendu une interdiction drastique pour explorer des pistes durables en lien avec cette journée, et proposer des initiatives durables.

M<sup>me</sup> Teyssseire aborde les chiffres GES. Elle relève que les chiffres mis en avant par la motion évoquent que 50% des émissions de GES du canton de Genève proviennent des émissions grises dues essentiellement aux biens de consommation. Elle cite la source, le PCC 2030 (plan climat cantonal), qui précise que cela concerne la consommation de produits alimentaires, ainsi que la construction de bâtiments et d'infrastructures de transports. Ce n'est donc pas uniquement le commerce de détail. Elle relève que les chiffres divergent. Elle évoque le bilan carbone territorial du canton de Genève, qui date de 2015

et précise que « *le poste d'émission « Alimentation et biens de consommation* » correspond à environ 18% du total du Bilan carbone du canton. 55% des émissions de ce poste sont à attribuer à l'alimentation des habitants ». Elle cite également le document bilan des émissions de GES de la Ville de Genève, qui date de 2022 et parle de 43% d'émissions pour la consommation de biens et services et qui comprend divers postes, et pas seulement le commerce de détail. Il est bien d'avoir un bilan carbone neutre, mais il lui semblait préférable en premier lieu de pouvoir débattre avec des chiffres corrects.

M<sup>me</sup> Teysseire aborde la légalité. Elle cite la liberté de commerce et d'industrie, qui est garantie par la Constitution fédérale, à l'article 27 alinéa 2. Ensuite, spécifiquement aux soldes, la Suisse n'a plus de législation spécifique à ce sujet depuis 1995. Il existe toutefois des règles pour interdire la tromperie, incluses dans la loi fédérale sur la concurrence déloyale et l'ordonnance sur l'application des prix. Elle prévoit notamment dans quelles conditions des comparaisons ou réductions de prix peuvent être communiquées. La pratique consistant à gonfler le prix initial pour faire croire à un rabais est illégale et peut être dénoncée auprès de la police du commerce.

M<sup>me</sup> Teysseire souligne que, dans l'application pratique, Genève Commerces se demande comment la motion pourra être mise en œuvre. Ensuite, elle souligne que le Black Friday se fait essentiellement en ligne et que la population ne se privera pas d'aller ailleurs, en France ou dans le canton de Vaud, ce qui serait nettement plus problématique au niveau des GES. Ainsi, cette motion ne ferait que péjorer la situation des commerces genevois sans aucun impact sur les objectifs réellement visés. On se trompe donc de cible. La motion tape sur les commerçants, alors qu'elle devrait plutôt inciter à éduquer la population. Il s'agit d'une nouvelle atteinte claire contre le commerce genevois en général, et même les commerçants qui ne pratiquent pas Black Friday sont contre cette motion, qui constitue une atteinte claire à l'activité.

Le président demande si les auditionnées souhaitent apporter des compléments.

M<sup>me</sup> Barradi souligne que Genève Commerces est évidemment opposée à cette motion.

Un commissaire S demande quel pourcentage de ventes supplémentaires représente le Black Friday, par rapport à un vendredi dit « normal ».

M<sup>me</sup> Teysseire ne dispose pas de chiffres à ce sujet. Elle relève que certains n'ont pas forcément envie de dévoiler leurs chiffres, toutefois, cette pratique représente un engouement particulier pour ceux qui l'adoptent.

Le commissaire S demande des précisions concernant le Fair Friday.

M<sup>me</sup> Barradi répond que cet événement existe depuis maintenant cinq ans. Il est organisé par Payot, et regroupe 220 commerces et sites marchands en Suisse, qui participent à cet événement d'une durée de quatre jours.

Un commissaire Ve demande si le Black Friday est assimilé aux soldes. Il demande s'il existe un certain respect de la loi à avoir, c'est-à-dire l'obligation qu'un produit ait été plus onéreux pour être soldé. Ensuite, il est d'accord avec la pratique de déstockage, toutefois, il a l'impression que certains commerces achètent des produits de « camelote », uniquement pour les vendre ce jour-là.

M<sup>me</sup> Teysseire répond qu'il n'y a pas de loi sur les soldes depuis 1995. Il existe toutefois des lois pour empêcher les pratiques déloyales. Elle relève que c'est valable dans toute l'activité commerciale d'une entreprise. Concernant le déstockage, le Black Friday constitue une aide pour la problématique des stocks. Elle ajoute qu'il y a de tout dans le commerce en général, et que certains ne déstockent pas forcément.

Le président explique qu'il a vu un opérateur qui fait du « Black November » au lieu du Black Friday. Il demande si Genève Commerces pense que cette tendance risque de s'élargir ou de se perpétuer.

M<sup>me</sup> Teysseire ne voit pas cette tendance perdurer à l'élargissement.

### **Audition de M. Stéphane Oberson, président, et M. Yves Menoud, secrétaire patronal, NODE**

M. Menoud relève que la présentation s'articulera en deux parties : les mesures factuelles, suivies d'un point d'humeur sur la motion.

Concernant les mesures factuelles, M. Menoud précise que la première mesure concerne la **gestion des stocks**. La NODE constate que les députés ont une méconnaissance du fonctionnement d'un commerce. Une gestion efficace des stocks est nécessaire, ainsi qu'une optimisation pour gérer les liquidités nécessaires au bon fonctionnement du commerce. Les démarques permettent ainsi d'assainir les stocks, liquider les fins de série et promouvoir de nouveaux produits. Le fait d'avoir un regroupement commercial sur une thématique telle que le Black Friday est indispensable pour créer une dynamique d'intérêt chez les consommateurs.

La seconde mesure concerne **l'envoi des consommateurs en dehors de Genève**. En jouant « cavalier seul », et en supprimant une dynamique commerciale mondiale, cela n'arrêtera pas la consommation. Le consommateur sera poussé vers les offres sur internet, dans le canton de Vaud ou en France. Cela créera une concurrence déloyale envers les commerces genevois. Pour mémoire, le commerce ne fait que répondre aux besoins du consommateur et n'a pas la capacité de lui imposer sa volonté.

La troisième mesure porte sur les **clients dits « soldes »**. Il explique que les démarques ont toujours répondu aux besoins d'une frange de la clientèle, que ce soit des clients qui ont un faible pouvoir d'achat, des clients qui ont la volonté de s'offrir un produit de meilleure qualité pour le même prix, ou par conviction de ne pas acheter au prix plein, mais à prix détarqué.

La quatrième mesure concerne le **salaire minimum**. Il relève que le canton de Genève dispos d'un salaire minimum qui pour mémoire sera porté au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 24 francs de l'heure. Pour que les commerces, notamment les plus petits d'entre eux, puissent assumer les contraintes législatives qui leur sont imposées, il faut leur laisser les mains libres afin de générer les revenus nécessaires.

La cinquième mesure est **la chaîne de commerces nationale et internationale**. Il souligne qu'aucune structure n'est équipée pour gérer des spécificités cantonales telles que celles proposées. Il donne l'exemple de Digitec, qui pourrait difficilement scinder les offres sur son site internet, entre Genève et le reste de la Suisse.

La sixième mesure porte sur **la réglementation des démarques qui est fédérale**. C'est l'ordonnance fédérale sur l'augmentation des prix qui régit l'affichage des démarques dans les commerces. Le canton n'a pas d'autorité sur ce point.

La septième mesure concerne le nom Black Friday. Ce nom est générique et n'impose aucune règle. Il est décliné de plusieurs manières par les commerçants, également en ce qui concerne sa temporalité.

M. Menoud passe au point d'humeur. La NODE est furieuse de constater que tout est fait pour ne pas soutenir le commerce genevois. Il est certainement plus facile de s'attaquer à un commerce en bas de la rue qu'à une société internationale. La NODE se demande si, après le Black Friday, ce sera au tour des périodes de soldes de se faire attaquer par certains députés. Cela consiste en une attaque de la liberté du commerce, qui amènera à l'instauration de magasins d'Etat, qui vendront les mêmes produits au prix fixé par ce même Etat, si cela continue. Au vu du faible taux d'industrialisation du canton de Genève, la consommation de produits locaux atteint rapidement ses limites.

M. Menoud souligne que, d'autre part, la NODE soutient le Fair Friday depuis sa création, en 2018. Cette action prend le contre-pied du Black Friday et propose une alternative crédible. Plutôt que de toujours promouvoir des interdictions, la NODE aimerait voir davantage de soutien de la part des parlementaires pour faire vivre leurs commerces, et serait heureuse de venir soutenir une motion dans ce sens. En conclusion, la NODE est farouchement opposée à la motion 2808.

M. Oberson complète en relevant qu'il a reçu ce jour une newsletter de la maison Aeschbach, faisant un sondage auprès de sa clientèle, afin de savoir si le Black Friday est encore pertinent pour cette dernière. Il souligne que cela signifie que les entreprises n'ont pas attendu que des députés schizophrènes viennent dire aux commerçants genevois comment faire leur travail, en sachant que la majorité de ces députés sont fonctionnaires et ont un salaire à la fin du mois sans se poser de questions. Il pense qu'il faudrait prendre cela en compte une fois pour toutes. Il s'agit de la troisième attaque de front subie par les commerçants genevois. Il y a déjà eu l'interdiction de l'affichage, alors qu'il s'agit d'un des rares moyens, pour certaines entreprises, de pouvoir se faire connaître sur le territoire genevois. La deuxième attaque concerne le droit de marquer « soldes » ou « sale » sur les vitrines. Il pense qu'une entreprise ayant de la clientèle anglophone est capable de faire le choix elle-même et que ce n'est pas le rôle de l'Etat d'intervenir sur ce point.

Ensuite, M. Oberson relève que si le Black Friday est une opération faisant augmenter les gaz à effet de serre, il se demande combien de députés prennent l'avion pour partir en vacances. Il pense que c'est schizophrène d'attaquer les commerçants genevois, alors que le canton de Genève dispose d'un aéroport international sur son territoire, abritant easyJet et servant de transit pour des millions de français qui vont faire leurs courses dans des villes telles que Barcelone, Nice, etc. Il relève que ce sont toujours les commerces genevois qui sont attaqués, car c'est plus facile de s'attaquer aux petits. Il se demande ce que sera la prochaine action, et évoque notamment une interdiction des fêtes de Noël au Jardin Anglais, ou de Pâques. Il ajoute que la gauche a déjà interdit les fêtes de Genève. Les donneurs de leçons n'ont jamais donné de salaire à un employé de leur vie, selon lui.

M. Oberson souligne que les entreprises n'ont pas attendu sur certains députés pour savoir ce qu'elles devaient faire pour être écoresponsables. Il pense que la responsabilité interpelle tout le monde, aussi bien les clients que les entrepreneurs. Il n'y a pas besoin de ce genre de motion pour travailler au quotidien. Il pense qu'il y a des problèmes plus importants à traiter à Genève. Il souligne que les commerçants font face à la problématique d'internet, notamment en raison des GAFAM, qui ne paient ni TVA ni impôts. Il évoque également la problématique des commerces transfrontaliers, en rappelant le combat nécessaire pour faire respecter le contrôle des douanes. Il relève que les commerces genevois ne sont pas responsables du style de consommation de leurs clients, et que ce sont ces derniers qui décident. Il ajoute finalement qu'il faudrait se calmer par rapport aux commerces genevois. Il pense que lorsque ce seront eux qui descendront dans la rue, cela fera davantage de bruit que lorsque c'est le cas de quelques activistes.

Un commissaire S va droit au but. Il trouve les propos de M. Oberson inadmissibles dans une commission parlementaire. Il pense que qualifier des députés de schizophrènes est insultant. Il n'a pas signé cette motion personnellement, mais il pense qu'il y a un minimum de respect à avoir. Il ne sait pas quel traumatisme il a subi dans son enfance avec la gauche. En effet, la gauche se bat pour une justice et n'est pas en faveur d'un libre marché débridé dans lequel le plus fort s'impose au détriment du plus faible. Il rappelle que l'Etat est récemment intervenu dans le cadre de la crise du covid, et que, grâce à cette intervention, beaucoup d'emplois et de commerces ont pu survivre. Il pense que le discours de M. Oberson sur le rôle de l'Etat, des fonctionnaires et des parlementaires est un peu facile. Il lui indique que rien ne l'empêche de se présenter aux prochaines élections, s'il estime que les parlementaires font mal leur travail. Il a également la liberté de déposer des initiatives ou de faire des référendums. Il ajoute que les textes déposés au sujet des commerces viennent à la fois de la gauche et de la droite. Il n'apprécie pas le discours généralisant de M. Oberson concernant le travail de député qui est un travail de milice, et il ne peut pas le laisser passer.

Un commissaire Ve comprend la mauvaise humeur et sait que les entreprises font des efforts face aux problèmes écologiques. Il souligne que les trois premières invites sont provocatrices. Il demande aux représentants de la NODE de regarder les deux dernières invites de plus près, et de lui dire ce qu'ils en pensent. Il leur demande s'ils peuvent considérer la motion de manière plus rationnelle, en conservant uniquement ces deux dernières invites.

M. Menoud répond que les deux dernières invites sont rapportées à la pièce maîtresse, qui est de déclarer le canton de Genève hors Black Friday, ce qui est une mesure décisive. Ces invites ont une portée philosophique. Il pense qu'il peut y avoir un accord éventuel avec cela ; toutefois, concernant la promotion du réemploi, il a de la peine à voir l'intégration de ce mot dans une motion qui souhaite freiner l'hyperconsommation. Il y a des ambiguïtés. Comme l'a dit M. Oberson, les commerçants, artisans et producteurs locaux des « métiers de bouche » sont sensibles à faire des économies. Ils ont toujours été pour favoriser le commerce genevois. Ils se battent, et sont montés plusieurs fois à Berne, pour demander l'application stricte de la loi sur les douanes pour l'importation de marchandises. Malheureusement, les douanes sont de réelles passoires et beaucoup de personnes se rendent au-delà de la frontière pour consommer. Il ajoute qu'il côtoie régulièrement M<sup>me</sup> Fischer et M. Loeffler en séance et les deux dernières invites sont évoquées régulièrement par le Conseil d'Etat.

M. Oberson ajoute que, pour répondre aux propos sur le prêt covid, la moitié des magasins ont été fermés et le personnel n'a pas demandé à toucher

80% de son salaire. Il travaille en famille avec sa femme et sa fille et garantit qu'il n'a absolument rien touché de l'Etat et qu'il a dû prendre sur les économies de l'entreprise pour vivre pendant cette période.

Un commissaire PLR pense que le sentiment de frustration est légitime, concernant les éléments extérieurs, et il évoque un autre projet de loi sur les commerces, celui des tables à langer. Ensuite, il évoque un point intéressant dans la troisième invite qui stipule « à n'octroyer aucun soutien direct ou indirect à des événements et manifestations dont la finalité est l'hyperconsommation ». Il demande si, à leur sens, il existe des soutiens à des événements.

M. Menoud évoque notamment la nocturne de Noël, qui est une mesure directe pour favoriser le commerce. Avec une telle motion, l'Etat serait amené à vouloir refuser ces nocturnes, ce qui est scandaleux. Il relève que la définition de l'hyperconsommation n'est pas claire et est très vague. Il relève que lorsqu'on se rapporte aux événements concrets, il est toujours possible de faire du tort aux commerces. Le problème ce n'est pas le Black Friday, mais tout ce qui est décidé.

Le commissaire PLR pense que c'est une des pires invites.

M. Menoud évoque également le week-end de l'Escalade, qui est parmi les manifestations les plus importantes d'Europe en termes de défilé historique de nuit. Il relève qu'il pourrait y avoir des magasins qui ferment plus tard, ou un dimanche d'ouverture des dimanches. La motion rendrait cela impossible.

M. Oberson ajoute que la journée du Black Friday ne profite pas qu'aux grandes surfaces, mais également aux petites structures. Il s'agit d'une possibilité pour ces dernières de faire du chiffre d'affaires et c'est ce qui est demandé aux entrepreneurs.

Un commissaire Ve relève que ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas d'actions pour essayer d'agir à l'encontre des GAFAM. Une action a notamment visé à faire en sorte que ces produits soient notamment difficilement utilisés dans les écoles, et à promouvoir plutôt l'open source. Il relève que la gauche est sceptique concernant la libre circulation des marchandises, peut-être pas dans un sens douanier, mais dans le sens de l'importation de produits venant de très loin. La question du Black Friday a été accentuée comme une opération de déstockage. Il demande s'il y a également l'achat de marchandises, spécifiquement pour les vendre à cette occasion, et attirer le client.

M. Menoud répond par l'affirmative. Le commerçant fonctionne en faisant de la marge, qui est produite par l'achat et la revente de produits. Une grande partie se passe tout au long de l'année, et il y a également des offres promotionnelles. Certains commerces achètent de la marchandise, et cela fait

partie d'un tout qui fait que le commerce fonctionne. Il rappelle également que le commerçant prend un risque, de ne pas vendre, lorsqu'il commande sa marchandise. Il s'agit d'un facteur entrepreneurial. Il rappelle que le commerce de détail représente 16 000 collaborateurs de vente, et que le commerce genevois est un pôle d'attraction pour le canton.

Le commissaire Ve aborde la gestion des stocks, avec une impression de tendance à la baisse ou à la centralisation. Il demande ce qu'en pense la NODE.

M. Menoud répond que, pour les produits pharmaceutiques par exemple, il y a un minimum de stock. En ce qui concerne le commerce genevois, l'avantage c'est qu'il a le stock et qu'il prend le risque de l'avoir. C'est son rôle et c'est important. Il relève que pendant le covid, durant certaines saisons, il y a notamment eu des pertes de chiffre d'affaires et sur stock conséquentes. Il relève que les commerçants genevois ont des stocks.

M. Oberson complète en disant que l'anticipation pour des stocks se fait en 2021 pour la saison 2022-2023. S'il n'y a pas de moyens de déstocker, il n'y a plus de liquidités pour la saison suivante. Il relève que, quelle que soit l'activité, il y a une problématique importante et contraignante de gestion des commerces. Il pense donc qu'il faut laisser aux commerçants le libre arbitre de savoir ce qu'ils doivent faire pour leur clientèle.

## **Discussion interne**

Un commissaire Ve propose d'amender le texte en gardant les deux dernières invites. Il ne soutient pas le reste.

Un commissaire PDC relève qu'il y a un grand nombre de commerces à remettre, notamment à la rue du Rhône. Il relève qu'il s'agit d'un indicateur que le commerce genevois se porte mal. Le PDC votera non, sans aucun amendement possible. Finalement, il est d'accord que le ton des auditionnés était rude, et félicite un commissaire S de l'avoir contesté, toutefois il comprend également l'énervement des commerçants, qui se sentent agressés.

Un commissaire PLR va dans le même sens. Il ajoute que, même en conservant uniquement les deux dernières invites, il restera le titre et l'exposé des motifs. Le PLR refusera tout en bloc.

Une commissaire S précise que le groupe socialiste soutient cette motion. Malgré son ton, qui peut être perçu comme moralisateur, cette motion a le mérite de pointer du doigt des problématiques importantes, dont la surconsommation, et a pour objectif de sensibiliser la population à une consommation plus responsable et à l'adoption d'une dynamique plus rationnelle.

Un commissaire MCG relève qu'il est en phase avec le PDC et le PLR, concernant ce texte.

Un commissaire UDC souligne que l'UDC rejoint également les propos des auditionnés, en soulignant qu'il s'agit d'une attaque contre le commerce de détail, qui souffre à Genève. Il ajoute qu'en France voisine, les supermarchés démultiplient leurs surfaces commerciales par dix, alors que Genève stagne. Il y a même certains distributeurs tels que Migros, qui font face à une baisse de chiffre d'affaires. Il estime donc que la motion est malvenue.

Un commissaire Ve pense que le commerce de détail n'a pas forcément besoin de vendre de la « camelote » pour faire du chiffre. Il soutient la suppression des trois premières invites, qui sont excessives.

Le président soumet au vote l'amendement du commissaire Ve, c'est-à-dire la suppression des trois premières invites :

Oui : 2 (2 Ve)  
Non : 8 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)  
Abstentions : 3 (3 S)

**L'amendement du commissaire Ve est refusé.**

Le président soumet au vote la M 2808 :

Oui : 3 (3 S)  
Non : 8 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)  
Abstentions : 2 (2 Ve)

**La M 2808 est refusée.**

*Catégorie de débat préavisée : II (30 minutes)*

*Date de dépôt : 14 février 2023*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Amanda Gavilanes**

Lors de ses travaux, la commission de l'économie a estimé qu'il n'y avait pas matière à accepter la présente motion « pour que Genève devienne "zone hors Black Friday" et lutte contre l'hyperconsommation ». L'argument principal retenu était celui de la liberté de commerce. La question qui se pose face à un tel argument est de savoir où commence la liberté de commerce et où elle se termine.

Le Black Friday, tradition post-Thanksgiving importée des Etats-Unis, est considéré par de nombreuses personnes comme l'expression type de la surconsommation à laquelle notre société nous a accoutumés. A-t-on réellement besoin d'une nouvelle télévision à prix cassé, de vêtements issus de la fast fashion ou d'autres marchandises que l'on pourrait se procurer à d'autres moments de l'année ? Il n'existe en effet plus de périodes de soldes en Suisse depuis de nombreuses années. La mode du Black Friday n'est donc pas réellement nécessaire pour faire tourner les commerces de notre canton. Il conviendrait, au contraire, de mettre l'accent sur la sensibilisation aux dangers de l'hyperconsommation ; que ce soit les risques de surendettement ou les risques environnementaux liés aux modes de production de masse des biens achetés à cette occasion, il est indispensable d'avoir une réflexion éthique sur cette question.

De nombreux commissaires et auditionnés ont trouvé ce texte jusqu'au-boutiste et moralisateur. Or il n'en est rien. Ce texte propose d'ouvrir les yeux sur nos habitudes de consommation et de prendre ainsi conscience de l'impact de nos choix sur l'environnement et les conditions de vie des personnes qui travaillent dans des usines insalubres pour des salaires de misère, notamment en Chine et au Bangladesh.

Ces dernières années, des initiatives comme le Fair Friday ont vu le jour. Nous nous en félicitons. Il convient de développer davantage ce type de moments de prise de conscience. Cette motion permettra d'entamer cette réflexion et de placer Genève dans une démarche cohérente par rapport à ses engagements écologiques.

C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette motion.